



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **11 JUIL. 2025**

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie
associative

La ministre déléguée chargée de la Ville

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région et
préfets de département

Mesdames et Messieurs les recteurs de région
académique et recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs des services
départementaux de l'Éducation nationale

Objet : Savoir nager en sécurité et Savoir rouler à vélo en quartiers prioritaires de la politique de la ville – Mesure du Comité interministériel des Villes 2025

Dans le cadre de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministre délégué chargé de la Ville ont décidé, lors du Comité interministériel des Villes (CIV) du 6 juin 2025, de mobiliser les dispositifs *Vacances apprenantes* et *Quartiers d'été* pour que 100% des enfants des QPV maîtrisent les attendus des programmes *Savoir nager en sécurité* et *Savoir rouler à vélo*.

L'objectif est d'inclure dans les activités de loisirs, les séjours et colonies de vacances, les modalités d'obtention des attestations *Savoir nager en sécurité* et *Savoir rouler à vélo*.

La mesure devra être déployée durant les vacances de l'année scolaire 2025/2026, en particulier durant les vacances de printemps et les vacances de l'été 2026. Cependant, les mois de juillet et août 2025 pourront être mis à profit pour tester des modalités de déploiement et de nouveaux partenariats. Les services déconcentrés des trois ministères sont ainsi encouragés à travailler en bonne coordination afin d'organiser le repérage des élèves n'ayant pas obtenu les attestations visées sur le temps scolaire, identifier des partenaires organisateurs d'activités et de séjours adaptés pour l'apprentissage de la nage et du vélo et articuler leurs programmations et leurs ressources.

1. Rappel du cadre des attestations *Savoir nager en sécurité* et *Savoir rouler à vélo*

Savoir nager en sécurité

Porté par le ministère de l'Éducation nationale et celui des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, le dispositif *savoir nager en sécurité* a vocation à favoriser l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, lutter contre les noyades, développer l'aisance aquatique et apprendre à nager à tous.

Le *savoir nager en sécurité* correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et 6^e. Le cas échéant, l'attestation « savoir nager en sécurité » peut être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport. Le *savoir nager en sécurité* validé en dehors du temps scolaire permet la délivrance de l'attestation telle que prévue au 3^o de l'article A.322-3-3 du code du sport.

Le *savoir nager en sécurité* (jusqu'à 12 ans) valorisé par l'attestation éponyme, nécessite a minima dix séances d'une heure encadrée par un encadrant formé à l'enseignement de la natation.

Les séjours collectifs de vacances se déroulant très majoritairement l'été peuvent réunir les conditions favorables aux activités aquatiques susceptibles de déboucher sur l'attestation *savoir nager en sécurité*, cette dernière pouvant être obtenue en piscine, parc aquatique ou plan d'eau. Les séjours accueillant en priorité les mineurs résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent constituer par ailleurs une réponse au faible taux d'équipement aquatique dans ces quartiers.

Savoir rouler à vélo

Piloté par le ministère chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, le *savoir rouler à vélo* (SRV) est un programme d'apprentissage qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège et d'ancrer les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge. Il s'agit d'un savoir sportif fondamental.

Un ensemble d'outils pédagogiques et de communication sont disponibles sur le site du MSJVA : <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

2. Les dispositifs d'activités et séjours mobilisables

Colos apprenantes

Depuis 2020, le dispositif *Colos apprenantes* permet à des enfants de 3 à 17 ans de bénéficier d'une offre de séjours éducatifs labellisés autour de thématiques diverses grâce à une aide financière de l'Etat. Une de ces thématiques concerne la promotion des activités physiques et sportives.

Dans le cadre du CIV, les projets pédagogiques intégrant le passage des épreuves du *savoir nager en sécurité* et du *savoir rouler à vélo* sont priorités. Le temps des vacances étant tout fait propice à ces apprentissages, en particulier lors de séjours collectifs, le dispositif *Colos apprenantes*, a naturellement vocation à contribuer à cet objectif de développement de ces apprentissages fondamentaux. Ainsi, les organisateurs de colos apprenantes ont été sensibilisés à cette priorité et sont incités, quand cela est possible, à mettre en place des expérimentations autour du déploiement du *savoir nager en sécurité* et du *savoir rouler à vélo* dès cet été 2025. Des séjours thématiques spécifiques pourront également être planifiés pour les vacances d'automne.

Ecole ouverte

Le dispositif *Ecole ouverte* donne la possibilité aux élèves volontaires de se rendre dans leur école ou collège pendant les périodes de vacances d'été, d'automne, d'hiver et de printemps afin de bénéficier d'activités pour renforcer les apprentissages scolaires, mais aussi se cultiver, se dépenser et s'aérer.

A l'instar des *Colos apprenantes*, l'*Ecole ouverte* constitue donc un moment privilégié pour faire acquérir aux élèves volontaires et identifiés l'attestation *savoir nager en sécurité* et *savoir rouler à vélo*. A cet effet, les référents académiques *Ecole ouverte* seront attentifs à favoriser les projets des écoles et collèges incluant cette thématique et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) des directions des services départementaux de l'Education nationale viendront en appui des porteurs de tels projets. Dans cette dynamique, le dispositif *mon patrimoine à vélo* permet de lier l'apprentissage de la mobilité à vélo à la découverte du patrimoine local, en s'inscrivant pleinement dans les objectifs de l'Ecole ouverte et dans la mise en œuvre du *savoir rouler à vélo*.

Quartiers d'été

Initié en 2020 au sortir du confinement, le dispositif *Quartiers d'été* est depuis reconduit chaque année par le ministère de la Ville ; il constitue un levier d'émancipation et de découverte pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment les plus jeunes.

Piloté par l'ANCT au niveau national, *Quartiers d'été* est déployé dans le cadre de programmations départementales élaborées par les préfets permettant aux associations et aux collectivités territoriales de proposer des activités aux habitants des quartiers prioritaires ainsi que des séjours durant les vacances scolaires. Les programmations départementales intégreront des activités et séjours visant l'obtention des attestations *savoir nager en sécurité* et *savoir rouler à vélo* à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025. Les actions qui pourront démarrer dès l'été 2025 seront encouragées afin de disposer d'exemples pour la structuration d'un déploiement à l'ensemble des QPV en 2026.

3. Publics cibles

Savoir nager en sécurité : les enfants résidant en QPV scolarisés en cycle 3 (classes de CM1, CM2 et 6^e) et cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) pour ceux n'ayant pas obtenu l'attestation *savoir nager en sécurité* à l'issue du cycle 3.

Savoir rouler à vélo : les enfants résidant en QPV scolarisés en cycle 3.

4. Financement

Les crédits de droit commun dédiés à chaque dispositif sont à mobiliser en priorité.

En complément, les crédits du programme 147 délégués au titre de *Quartiers d'été* pourront également être mobilisés pour financer des coûts spécifiques liés à ce programme interministériel.

5. Pilotage

Au niveau national :

- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : DJEPVA, DS
- Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : DGESCO
- Ministère délégué chargé de la Ville : ANCT

Au niveau local :

- Pilotage stratégique : Préfets / Recteurs
- Pilotage opérationnel : SDJES

6. Calendrier et suivi

A ce stade, l'été 2025 sera l'occasion de tester des modalités de mise en œuvre, à partir de cette expérience, pour proposer en 2026 un déploiement sur l'ensemble des vacances scolaires.

Aussi, les DSDEN/SDJES sont invités à transmettre des bilans des expérimentations organisées dans leur département pour mi-septembre 2025. L'analyse conjointe de ces bilans permettra de proposer un cadre adapté pour 2026.

La directrice générale de l'enseignement scolaire



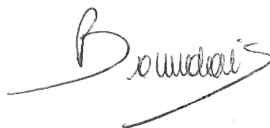
Caroline PASCAL

La directrice générale des collectivités locales



Cécile RAQUIN

La directrice des sports



Fabienne BOURDAIS

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative



Thibaut DE SAINT POL